

Présentation des nominations

Comme on peut le lire ci-dessous, les nominations de prêtres, dans quatre doyennés de nos trois diocèses, aux responsabilités de curé, vicaire paroissial, prêtre au service ou rendant des services dans une paroisse ou dans un doyenné, ont été faites cette année sur de larges territoires : doyenné d'Aix-les-Bains (80 000 habitants, 5 paroisses), une partie du diocèse-doyenné de Maurienne (30 000 habitants, 5 paroisses), les doyennés de Moutiers (27 000 habitants, 5 paroisses) et de Haute Tarentaise (27 000 habitants, 3 paroisses), sans compter pour ces doyennés le nombre très important de lits touristiques.

Avec l'évêque et le vicaire général, au cours de plusieurs réunions, les prêtres nouvellement nommés ont exprimé leur souhait, leur vision de la vie paroissiale et de la collaboration entre les paroisses dans un doyenné. Ainsi a été définie la responsabilité de chacun. On lira ci-dessous la répartition de ces responsabilités entre les prêtres.

Ce travail et cette réflexion ont amené les prêtres à exprimer comment ils porteraient ensemble la mission sur tout le territoire du ou des doyennés, dans la perspective missionnaire qui invite à rejoindre les périphéries : **aller vers les personnes, cheminer et garder contact avec elles, leur annoncer le Christ.**

Cela se traduira par :

- une vie fraternelle de prière et de partage **régulière** éclairée par la Parole de Dieu.
- des lieux de résidence définis en fonction du désir de chacun et du besoin pastoral : seul ou à plusieurs comme à Aix-les-Bains et Moutiers.

Les autres domaines de la pastorale sont portés également par **tous les prêtres ensemble** même si l'un de ces derniers en est le référent, l'accompagnateur, l'aumônier ou le responsable : la catéchèse, la pastorale scolaire et des adolescents dans l'Enseignement Catholique, l'Aumônerie de l'Enseignement Public, des mouvements éducatifs de jeunes ou autres, la pastorale des jeunes et des vocations, la pastorale de la santé, la diaconie, l'accompagnement de la transformation écologique à la lumière de Laudato Si, etc. Par exemple, un prêtre peut être celui qui accompagne la pastorale de la santé à l'hôpital et dans les EHPAD, ce qui n'empêche pas que les autres prêtres y soient présents. De même pour l'Enseignement Catholique, un prêtre peut-être le référent, ce qui n'empêche pas les autres prêtres de venir au Lycée, au collège et dans les écoles et même d'y venir ensemble régulièrement pour une journée ou un simple repas.

Les paroisses où le curé n'est pas résident pourront bénéficier de sa présence régulière, sur place, une fois par mois ou plusieurs jours en fin de semaine. Ceci est à préciser entre les prêtres.

Trois mots peuvent définir l'esprit dans lequel ces nominations ont été pensées : une pastorale de la **présence**, de la **proximité** et de la **relation**. Cela nécessite une organisation adéquate et la mise en place de délégations. L'expérience que nous venons de vivre avec le confinement et sa suite, autour du numérique, donne déjà des pistes de travail.

Ces équipes de prêtres aideront à ce que ce même état d'esprit préside au travail pastoral avec les Equipes d'Animation Paroissiale, les Laïcs en Mission Ecclésiale, les diacres et les autres responsables.

Le conseil épiscopal accompagnera ces trois équipes de prêtres :

- le père Louis Duret accompagnera celle du doyenné d'Aix-les-Bains
- le père Michel Euler accompagnera celle des doyennés de Moutiers et de Haute Tarentaise
- Mgr Philippe Ballot accompagnera celle de Maurienne

C'est **ensemble** que nous portons la mission, étant tous, les uns les autres, dans notre propre responsabilité, d'abord des **disciples-missionnaires** qui vivent une fraternité qui par elle-même est un témoignage.

Mgr Philippe Ballot et le Conseil Episcopal